

PRESIDENT : LES RESPONSABILITES CIVILES ET PENALES

Avant d'accepter d'endosser la fonction de Président au sein d'une association loi 1901, il est nécessaire d'avoir un éclairage sur les responsabilités civiles et pénales qui en découlent, afin de mieux prévenir les droits et devoirs liés au mandat.

Public cible :

Acteurs associatifs essonnais (hors adhérent)

Format :

3 heures de 13h30 à 16h30 en distanciel

Prérequis :

Aucun

Objectif de la thématique :

- Comprendre les responsabilités civiles et pénales du Président d'association
- Identifier les obligations et risques juridiques liés à la fonction
- Apprendre à prévenir et gérer les risques dans le cadre associatif
- Connaître les bonnes pratiques pour protéger son association et soi-même

Contenu de la formation

1. Les responsabilités civiles du Président

- Rôle, obligations, pouvoirs et place du Président dans l'association
- Définition et principes de la responsabilité civile
- Responsabilité en cas de faute de gestion administrative et/ou financière
- Responsabilité vis-à-vis des tiers (salariés, fournisseurs, adhérents)
- Cas concrets et jurisprudence

2. La protection du Président et les bonnes pratiques

- Assurances possibles (responsabilité civile dirigeant, protection juridique)
- Organisation interne pour limiter les risques (délégations, contrôles)
- Vérification du contenu des statuts (notamment le cadre des délégations, etc...)
- Tenue des réunions et rédaction des procès-verbaux
- Gestion des conflits et communication

3. Etude de cas pratiques et échanges

- Présentation d'un cas fictif ou réel
- Analyse en groupe / questions-réponses

4. Conclusion/échanges

- Synthèse et points clés

5. Ressources

- Outils et ressources pratiques